CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E132042** **VALABLE JUSQU'AU** **07/12/2026**

ÉDITÉ LE 16/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1988

Raison sociale : SARL GENOTAL

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

11 RUE DE PARC AR HOAT
29350 MOELAN-SUR-MER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC QUIMPER 344 558 457

Siret : 344 558 457 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 09199865N-0001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 091998650001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 02 98 39 77 88 **Fax :**

Portable : 06 03 01 48 78

Responsabilité légale :
GENOTAL MICHEL GÉRANT

Site Internet : www.genotal.fr

E-mail : genotal@yahoo.com

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 149 193 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	1	08/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		02/03/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/04/2026 07:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E132042** **VALABLE JUSQU'AU** **07/12/2026**

ÉDITÉ LE **16/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1988
Forme juridique : SARL
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC QUIMPER 344 558 457

Siret : **344 558 457 00026**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 09199865N-0001
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 091998650001
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **SARL GENOTAL**

11 RUE DE PARC AR HOAT
29350 MOELAN-SUR-MER

Téléphone : 02 98 39 77 88 **Fax :**
Portable : 06 03 01 48 78

Site Internet : www.genotal.fr
E-mail : genotal@yahoo.com

Responsabilité légale :
GENOTAL MICHEL GÉRANT

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	08/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/03/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	08/12/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	02/03/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	08/12/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/04/2026 07:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.